

## **Arrêté portant fermeture administrative des enceintes et locaux de l'Université de Bordeaux**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 712-1, L 712-2 et R 712-1 et suivants ;*

*Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles L121-1, L121-2 et L211-2 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Bordeaux et notamment leur article 7.*

Considérant qu'en vertu des dispositions susvisées, il appartient au président de l'université d'assurer le maintien de l'ordre dans l'ensemble des locaux et enceintes de l'établissement afin d'assurer la sécurité des usagers, des personnels et des biens.

Considérant qu'en raison d'une occupation irrégulière du site de la Victoire par un groupe d'individus depuis le 21 mars 2023, l'Université de Bordeaux n'est plus en mesure d'assurer la sécurité suffisante des biens et des personnes (et notamment du personnel et des usagers) dans le bâtiment concerné. Dans ces conditions, eu égard aux risques immédiats pour la sécurité des biens et des personnes, l'accès au site de la Victoire n'est pas autorisé.

**Le président de l'Université de Bordeaux**

**ARRETE**

### **Article 1**

L'accès au site de la Victoire de l'université de Bordeaux, situé parcelle section cadastrée DR n°348 sis entre les rues Paul Broca, Elie Gintrac, de Candale et la place de la Victoire, n'est pas autorisé jusqu'à rétablissement des conditions de sécurité et la publication d'un arrêté portant réouverture du site.

En tout état de cause, la présente mesure ne pourra excéder une durée supérieure à 30 jours.

### **Article 2**

En cas de nécessité et sur autorisation expresse du Président de l'Université, les locaux pourront être accessibles à certains personnels.

### **Article 3**

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université et affiché sur les espaces réglementaires prévus à cet effet, ainsi qu'à la porte du site de la Victoire.

Le présent arrêté transmis au recteur, chancelier des universités d'Aquitaine.

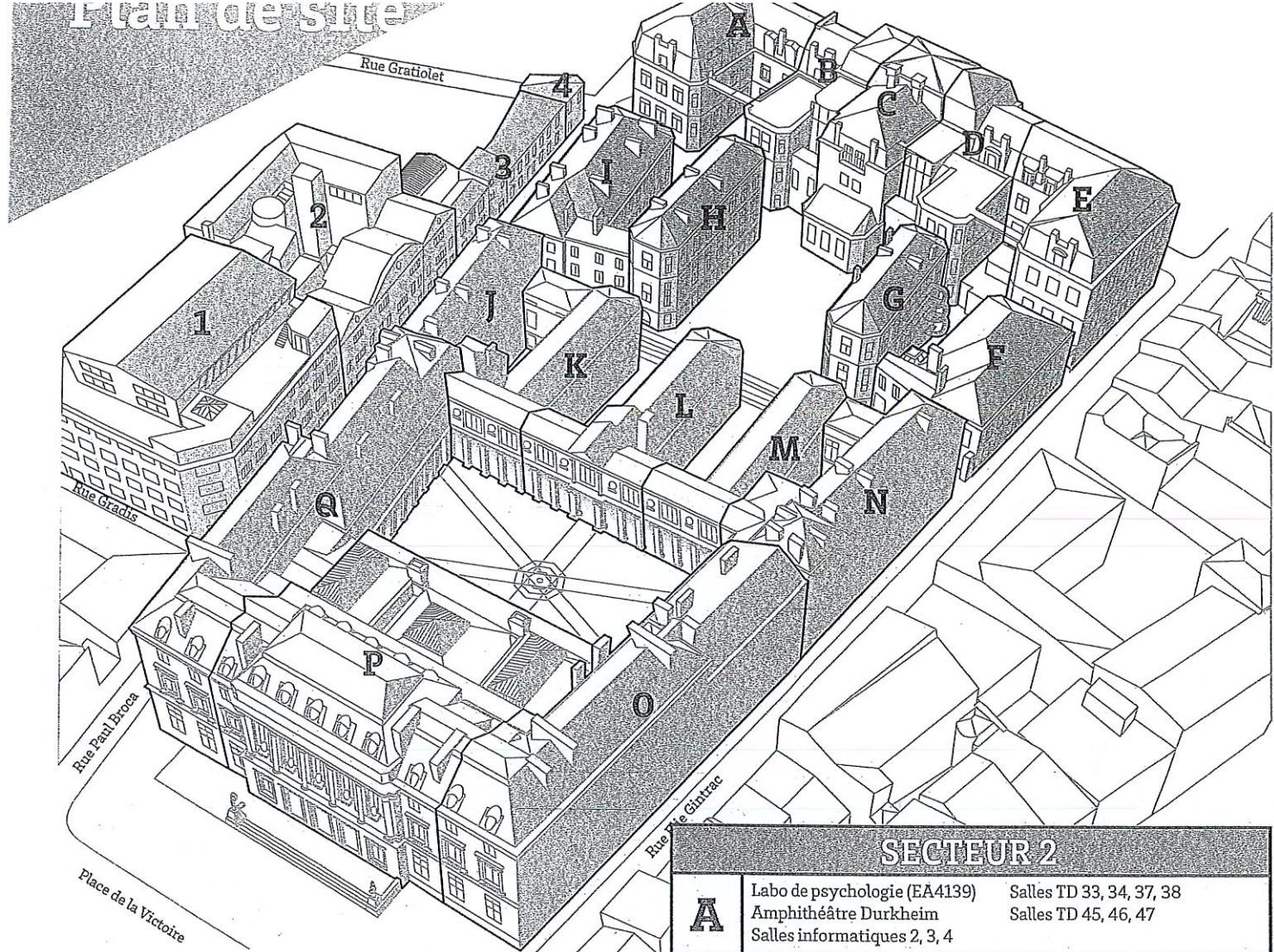
*Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bordeaux, 9 Rue Tastet, CS 21490, 33063 Bordeaux cedex.*

Fait à Bordeaux le 22 mars 2023,

Le président

Dean LEWIS





## Site Bordeaux Victoire

SECTEUR 1		
J	CRIP - Centre de Ressources Informatiques et Pédagogiques Amphithéâtre Fabre Salles informatiques 7	
K	Espace Langues SAM - Service Audiovisuel Multimédia	Salles KC6 et KC7
L	DLC - Département de langues et Cultures	Salles LA 3 & LA 4 Salle LC 4 & LC 5
M	Service culture DLC - Département de langues et Cultures	Salles MA 3 et MA 4
N	Service de la scolarité Service de la gestion des examens	Salle informatique 8 Salle TD 9
O	Direction du collège Sciences de l'Homme Bibliothèque Universitaire	Sciences de l'éducation Vie étudiante Salons de réception
P	Accueil Bibliothèque Universitaire Amphithéâtre Pitres et Gintrac	
Q	MAIOP Faculté d'anthropologie Salles Arnozan et Denucé	Salle du conseil Salles TD 5, 6 Salle séminaire

SECTEUR 2		
A	Labo de psychologie (EA4139) Amphithéâtre Durkheim Salles informatiques 2, 3, 4	Salles TD 33, 34, 37, 38 Salles TD 45, 46, 47
B	CRIP - Centre de ressources informatiques et pédagogique Service de formation continue	Salles TD 30, 31, 32, 35, 36 Salles TD 43, 44 Salles informatiques 1, 5
C	Amphithéâtre Deniges et Sigalas MAPI	Salles TD 41, 42
D	OAREIL Assistante sociale LACES	MAPI Cafétéria CROUS Salle de visio-conférence
E	MAPI Amphithéâtre E	Salle TD 39, 40
F	DSO - Direction des Services à l'Occupant MAIOP - Mission d'appui à l'Orientation et à l'Insertion Professionnelle	
G	PHASE - Public Handicapés, sportifs, étudiants Ecole doctorale	Imprimerie Salles TD 20 à 24 PC sécurité
H	Faculté de psychologie	
I	Faculté de sociologie	Salles TD 16, 18
BROCA		
1	IFP - Institut de Formation en Psychomotricité	Amphithéâtre Broca 1 (terrasse) Salles TD 28, 29
2	Réseau Girondin Petite Enfance Amphithéâtre Broca 2 Salles TD 3, 7	Salles 13 Association AIME
3	Associations étudiantes	
4	Associations étudiantes	